

COMITER DTVM  
04/05/2022



# PROGRAMME EAU<sup>2019</sup> & CLIMAT<sup>2024</sup>

**GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES  
XI ème PROGRAMME RÉVISÉ**

**FAIRE DE LA PLUIE UN ATOUT**

# AXE FORT DU XI ÈME PROGRAMME



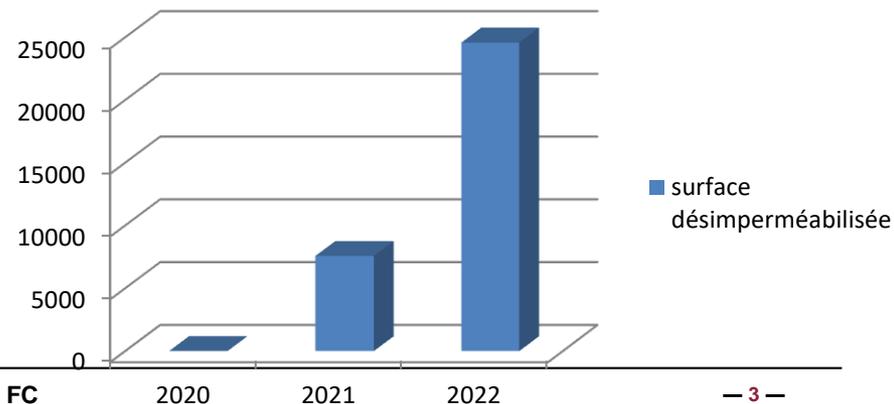
- Les projets répondent à plusieurs enjeux
- Adaptation au changement climatique (sécheresse, inondation)
- Projet « vitrine » pour l'agence
- Peu de dossiers au Xème programme (2013-2018)

# MONTÉE EN PUISSANCE SUR CETTE THEMATIQUE



- Communication soutenue sur cette thématique (forum,...)
- Thématique nécessitant beaucoup de pro-activité de la part de l'agence :
  - Maitres d'ouvrage peu familiarisés avec les aides de l'agence
  - changement dans la manière d'aborder les projets pour les maitres d'ouvrage
  - Nécessite d'intervenir dès genèse du projet

**surface désimperméabilisée (m2)**





# LES ENJEUX

Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques :



Prévention des pollutions  
des milieux aquatiques

Ilots de fraîcheurs

Nature en ville/Biodiversité

La gestion durable  
et intégrée des  
eaux pluviales

Prévention des inondations

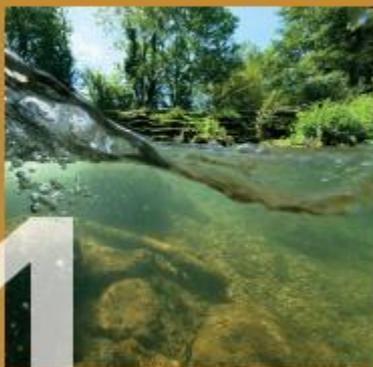
Lutte contre  
l'érosion

Amélioration du  
cadre de vie

Adaptation au  
changement  
climatique



## PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES NAPPES



La collecte des eaux de ruissellement issues de l'imperméabilisation croissante des sols et leur mélange avec des dépôts et eaux usées peuvent engendrer des déversements d'eaux polluées dans le milieu naturel lors de faibles pluies et dégrader la qualité de l'eau.

En diminuant les volumes d'eaux de ruissellement rejetés au réseau, la gestion à la source des eaux pluviales permet in fine une **réduction des déversements d'eaux et des polluants au milieu naturel.**



## RÉDUIRE LES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX

Avec l'expansion urbaine et l'imperméabilisation croissante du territoire, de nombreuses collectivités du bassin Seine-Normandie se trouvent confrontées à des débordements de réseaux en périodes d'orages (voiries, sous-sols, points bas des villes...).

Pour répondre à cet enjeu dans des conditions économiques acceptables, il est nécessaire de **favoriser l'infiltration ou des stockages diffus** intégrés à l'aménagement urbain.





## RESTAURER LA NATURE EN VILLE



Les espaces aménagés pour la gestion de l'eau jouent un **rôle structurant et paysager**. Ils constituent des **lieux de vie collectifs** comme les jardins, les terrains de sports, les placettes.

Ils représentent une réelle opportunité technique et financière de créer des équipements publics. Ces espaces **multifonctionnels** permettent d'**améliorer le cadre de vie**, d'intégrer le projet aux trames vertes et bleues et **favorisent la biodiversité**.



## RAFRAÎCHIR LA VILLE, S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'imperméabilisation des villes engendre un phénomène d'îlot de chaleur urbain se caractérisant par une augmentation de température.

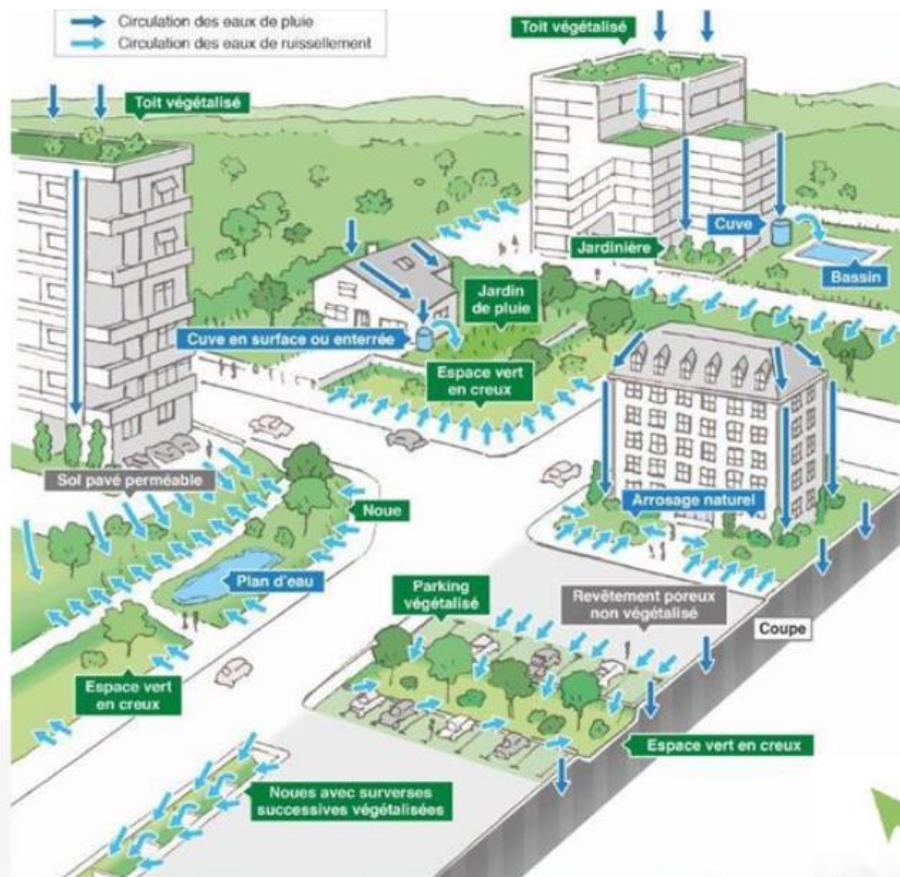
**Les surfaces végétalisées ou la présence de l'eau participent à la bioclimatisation de la ville**, par les échanges thermiques liés à la transpiration des plantes ou la simple évaporation.

# LES OBJECTIFS : DERACCORDER DESIMPERMEABILISER



- Désimperméabilisation
- Gestion à ciel ouvert
- **Gérer goutte d'eau au plus près de là où elle tombe**
- Dé-raccordements au réseau
- Solutions fondées sur la nature

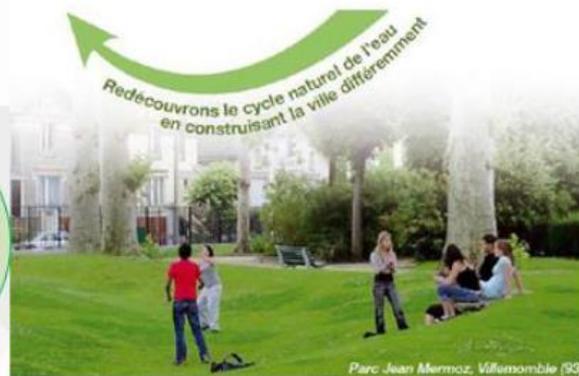
# LES PROJETS ATTENDUS



## Travaux éligibles si

- Localisés en zone d'urbanisation existante
- Maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement
- Réduction des volumes d'eaux de ruissellements collectés => **zéro rejet pour les pluies courantes**
- Apports pour les pluies courantes gérés par des **surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert** ou stockées pour utilisation
- Travaux justifiés par des études

Favoriser la **désimperméabilisation**  
Encourager les **solutions fondées sur la nature** (p.ex. : végétalisation et aménagements paysagers)





# CIBLES

- Les collectivités
- Les aménageurs/bailleurs sociaux
- Les industriels
- Les particuliers (via opération collective)

## 3 OPTIONS pour valoriser vos eaux de pluie

Pour valoriser les eaux de pluie et bénéficier de multiples avantages écologiques et économiques, 3 possibilités s'offrent à vous :

Stocker



Utiliser



Infiltrer



### AVANTAGES ÉCOLOGIQUES



- Je réduis le risque de pollution et de débordements des réseaux
- Je contribue à préserver le cycle naturel de l'eau
- Je permets à la nappe phréatique de se recharger pour une ressource en eau durable
- Je développe et valorise mes espaces verts
- je participe au maintien de la biodiversité

# RÉCUPÉREZ et VALORISEZ vos eaux de pluie!



L'AGENCE DE L'EAU  
SEINE NORMANDIE  
À VOS CÔTÉS

dans vos actions de préservation de la ressource en eau

# LES TAUX ÉTUDES



Nature des études	Aides sous forme de subvention
<p><b>Etudes générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales</li><li>▪ Zonage des eaux pluviales</li></ul>	<p><b>80%</b></p>
<p><b>Etudes spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etudes préalables d'aide à la décision avant travaux</li><li>▪ Etudes de conception MOE (DIA à ACT)</li></ul>	<p><b>50%</b> (maîtres d'ouvrage publics) <b>ou</b> <b>50 à 70%</b> (maîtres d'ouvrage privés)</p>
<p><b>Etudes d'exécution</b> (EXE, DET, OPC, AOR)</p>	<p><b>Taux travaux</b></p>



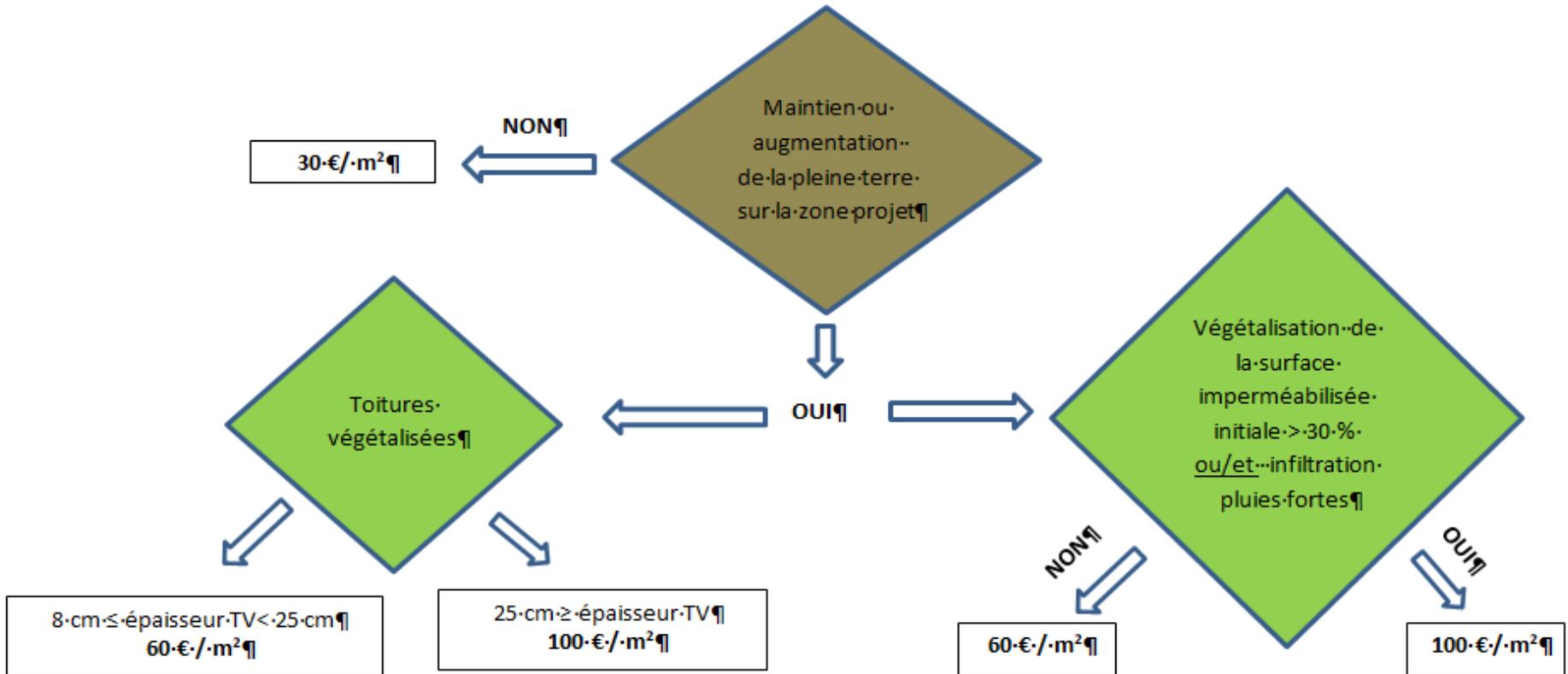
# LES TAUX TRAVAUX

Nature des travaux	Aides sous forme de subvention
<p><b>Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines</b></p> <p>(collectivités, HLM, entreprises publiques et privées)</p>	<p><b>80%</b> (maîtres d'ouvrage publics) <b>ou</b> <b>40 à 60%</b> (maîtres d'ouvrage privés)</p>



**L'assiette retenue est fonction de l'intérêt du projet.**

# ASSIETTE RETENUE (DEPUIS RÉVISION DU PROGRAMME)



# LES OUTILS



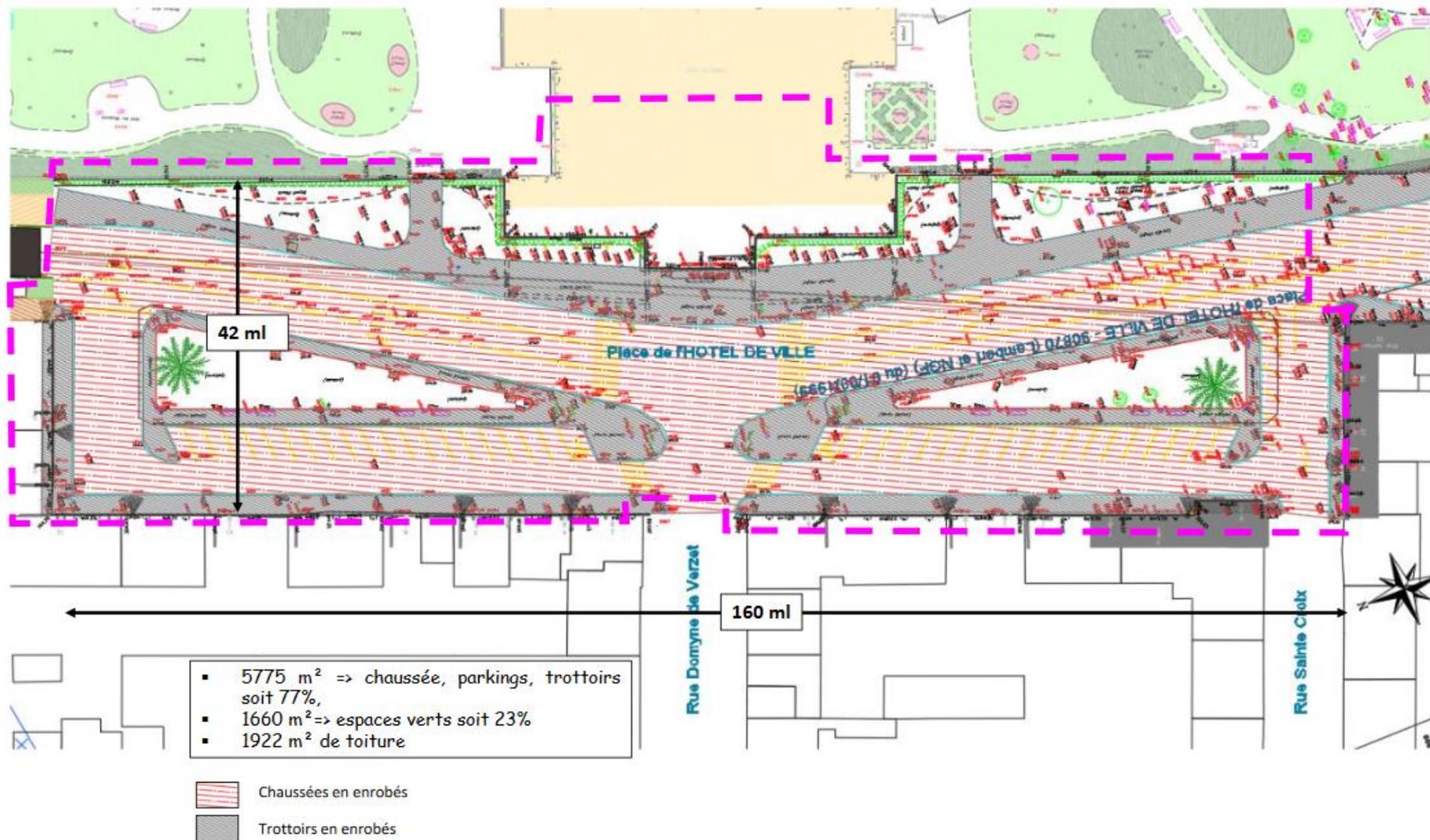
- Expertise des agents
- Les Contrats de Territoire Eau et Climat avec volet pluvial :
  - avec la CUGR
  - avec la CAC
  - avec la Confédération Nationale des Artisans et Métiers de Service
  - avec le CIVC
  - avec SNCF Gares et Connexions Grand Est
  - avec Union Régionale HLM Grand Est (en projet)
  - avec la CA Epernay (en projet)
- Animation : postes d'animateur financés à 50% par l'agence : CUGR et CAC
- Communication



# PROJET DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DE L'HOTEL DE VILLE DE VITRY LE FRANCOIS

# VITRY LE FRANÇOIS

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – Surfaces concernées avant projet



## VITRY LE FRANÇOIS

### AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Fonctionnement lors d'une pluie courante

**SOIT 5960M3/AN QUI NE TRANSITENT PLUS PAR LE RESEAU UNITAIRE ET STEU**

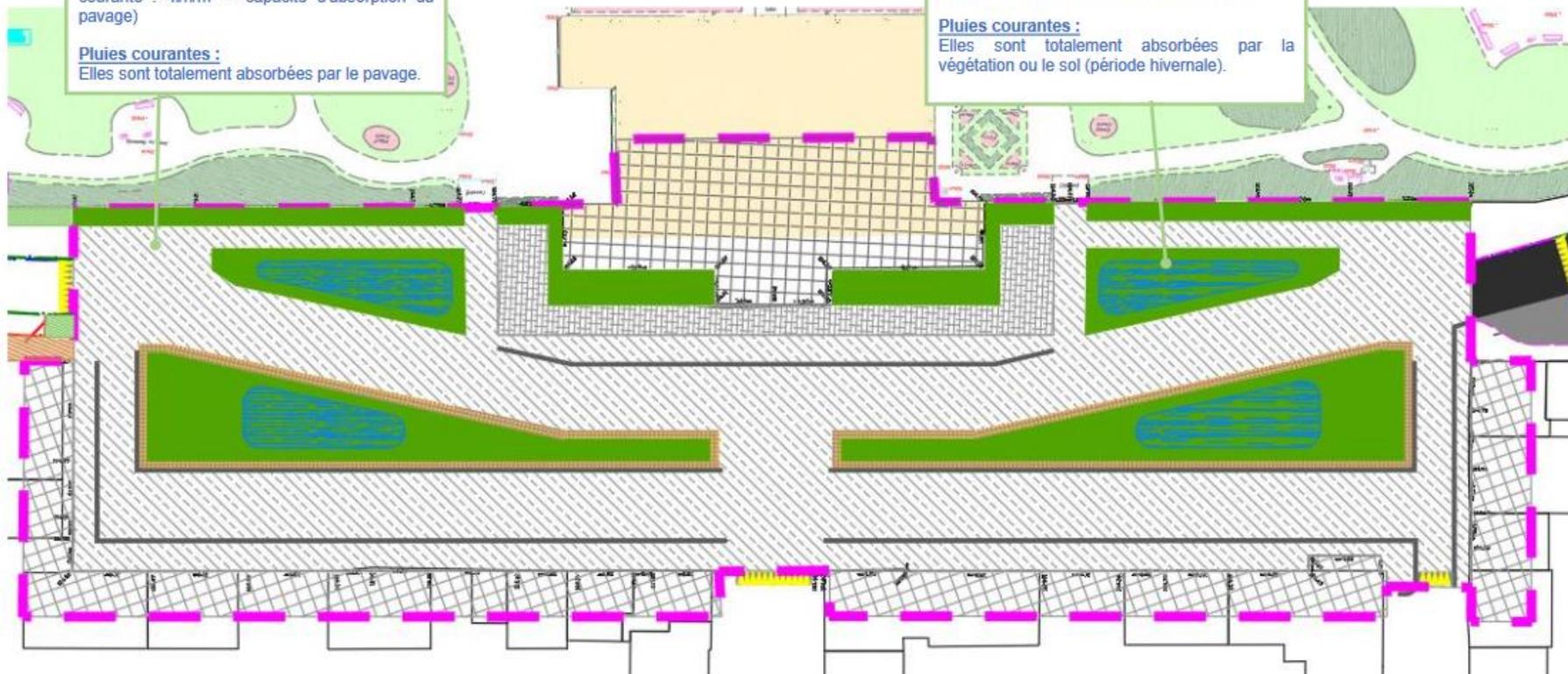
Légende	
	Pavés béton écologique 270l/s/ha mini
	Aménagement paysager
	Toitures
	Surface imperméable
	Structure chaussée réservoir
	Délimitation du périmètre concerné par les techniques alternatives

**Pavés béton écologiques :**  
Ces surfaces sont revêtues de pavés à capacité infiltrante de 1,7 l/min/m<sup>2</sup> (270l/s/ha) (pluie courante : 4l/h/m<sup>2</sup> < capacité d'absorption du pavage)

**Pluies courantes :**  
Elles sont totalement absorbées par le pavage.

**Aménagement paysager:**  
Ces surfaces captent et absorbent des quantités d'eau largement supérieure à la pluie courante.

**Pluies courantes :**  
Elles sont totalement absorbées par la végétation ou le sol (période hivernale).



# FINANCEMENT DU PROJET



**Montant projet :** 1 372 300 € HT

**Montant éligible :** 839 000 € HT

**Prix plafond =**  $7\,435\text{m}^2 \times 30\text{ €/m}^2$  éligible = 223 050 € HT

**Montant retenu :** prix plafond + montant des études = 223 050 € + 19 500 € = 242 550 €

**Montant de l'aide de l'agence :**  $242\,550\text{ € HT} \times 80\%$  = 194 040 €  
soit 14,13 % du montant du projet

**Autres financement :** Préfecture (DETR) + Conseil Départemental (51)  
617 535 € soit 45% du montant du projet